

PREAVIS AU CONSEIL COMMUNAL D'YVERDON-LES-BAINS

concernant

une demande de crédit d'investissement de CHF 530'000.- pour la réaffectation des locaux scolaires laissés vacants suite à la construction du collège des Rives

Madame la Présidente,
Mesdames les Conseillères, Messieurs les Conseillers,

Le collège des Rives est en exploitation depuis la rentrée scolaire d'août 2019. Ce bâtiment abrite l'Etablissement secondaire F. B. de Felice.

Auparavant, les élèves de cet établissement étaient répartis sur cinq sites différents, principalement dans les collèges de Pestalozzi, de Fontenay et du Cheminet. Les locaux libérés sur ces trois sites permettent à l'Etablissement primaire Pestalozzi de disposer de davantage de salles.

En parallèle de ces déménagements, le Service jeunesse et cohésion sociale, conjointement avec le Service des bâtiments et la Direction générale de l'enseignement obligatoire (DGEO), a réalisé une nouvelle planification scolaire à l'horizon 2030, qui a été soumise à la Municipalité en décembre 2020. Ces études ont mis en évidence un déficit en termes de salles de classe et une surabondance de salles spéciales, dédiées à l'éducation nutritionnelle, à l'enseignement de la musique, à l'informatique, ainsi qu'aux activités créatrices textiles (ACT) ou manuelles (ACM).

Afin d'adapter les locaux libérés aux nouvelles affectations prévues, certains travaux sont nécessaires, conformément au plan des investissements.

Situation actuelle

Afin d'adapter les locaux libérés par l'Etablissement secondaire F. B. de Felice aux besoins de l'Etablissement primaire Pestalozzi, des travaux doivent être entrepris dans les collèges de Pestalozzi et de Fontenay.

Des salles d'éducation nutritionnelle équipées de cuisines ne sont pas nécessaires pour l'enseignement primaire. De manière générale, la tendance est de prévoir des salles multi-usages qui peuvent soit être utilisées comme salles de classe, soit comme salles spéciales pour des activités ne nécessitant pas d'infrastructures fixes. Cela permet un usage beaucoup plus flexible des locaux. Il est ainsi prévu de transformer six salles spéciales en salles multi-usages.

Les réaffectations prévues de locaux sont les suivantes :

Collège Pestalozzi	
<u>Affectation actuelle</u>	<u>Affectation future</u>
Salle d'éducation nutritionnelle 1	Salle multi-usages
Salle d'éducation nutritionnelle 2	Salle multi-usages
Salle d'éducation nutritionnelle 3	Salle multi-usages
Salle ACT	Salle multi-usages
Salle de musique	Salle multi-usages
Salle informatique	Salle multi-usages

Collège de Fontenay	
<u>Affectation actuelle</u>	<u>Affectation future</u>
Salle ACM (activités création manuelle)	Salle ACT (activités création textile)

Travaux envisagés

Ces changements d'affectations impliquent les travaux suivants :

- Démolition des cuisines
- Désamiantage des locaux
- Suppression des podiums en bois
- Rénovation des revêtements de sols en PVC
- Mise aux normes des installations électriques
- Adaptation des installations sanitaires
- Travaux de plâtrerie/peinture
- Travaux de menuiserie
- Pose de faux-plafonds.

Estimation des coûts

CFC	Libellé	Coûts
211.6	Maçonnerie	100'000.00
214	Construction en bois	30'000.00
23	Installations électriques	150'000.00
24	Chauffage	5'000.00
25	Installations sanitaires	10'000.00
272.2	Ouvrage métalliques courants	20'000.00
273	Menuiserie	40'000.00
281	Revêtements de sol (PVC)	100'000.00
281.6	Carrelages	5'000.00
285.1	Peinture intérieure	65'000.00
287	Nettoyage du bâtiment	5'000.00
	Total des travaux TTC	530'000.00

Financement

Le coût estimatif total des travaux se chiffre à CHF 530'000.-.

Ce montant est prévu à la ligne n° 3630 "Réaffectation des salles (suite au Collège des Rives) " du plan des investissements 2020-2029.

Charges annuelles

Les charges annuelles d'exploitation s'élèvent à CHF 67'575.-. Elles comprennent les frais d'intérêts variables du capital investi (Fr. 3'975.-), l'amortissement (Fr. 53'000.-) et les frais d'entretien (Fr. 10'600.-). La dépense sera amortie sur 10 ans.

Planning intentionnel

Année 2021	J	F	M	A	M	J	J	A	S	O	N	D
CC, commission et séance												
Délai référendaire												
Adjudications												
Travaux												



Vu ce qui précède, nous avons l'honneur de vous proposer, Madame la Présidente, Mesdames les Conseillères, Messieurs les Conseillers, de prendre la décision suivante :

LE CONSEIL COMMUNAL D'YVERDON-LES-BAINS
sur proposition de la Municipalité,
entendu le rapport de sa Commission et
considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

décide :

- Article 1: La Municipalité est autorisée à réaliser les travaux de réaffectation des locaux scolaires laissés vacants suite à la construction du collège des Rives.
- Article 2: Un crédit d'investissement de CHF 530'000.- lui est accordé à cet effet.
- Article 3: La dépense sera financée par la trésorerie générale, imputée au compte n° 30.337400.21 "Réaffectation des locaux scolaires suite au Collège des Rives" et amortie en 10 ans.

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

Le Syndic



J.-D. Carrard



La Secrétaire adjointe



A. Rizzoli

Délégués de la Municipalité :

Mme Gloria Capt, municipale en charge du dicastère de l'urbanisme et des bâtiments

M. Jean-Claude Ruchet, municipal en charge du dicastère jeunesse et cohésion sociale